

COMITE DIRECTEUR 09/09/2017 (prop de CR)

Présents : Mme RIHOUEY, MM. ANDRIEU DAL MAGRO DEJARDIN DEMARCHI GALABERT
HORNECKER MALZIEU REMY

Excusés : MM. BAUCHET BERMONT BESSAGNET GAILHAC MARY

Invité : M. LEMENAGER

Informations diverses et adaptation de nos actions :

Le président ouvre la séance en rappelant le diagnostic fédéral de 2013 et le contexte général du billard. Il rappelle la nécessité de :

- Passer de l'esprit « jeu » à celui du sport,
- De développer un projet structuré au sein de chaque club,
- De développer le « faire ensemble » FFB, LOB clubs en rappelant les responsabilités incombant à **chacun d'eux**, notamment quant au défraiement des compétiteurs,
- De licencier tous les membres car le fait **de ne pas s'y soumettre** reporte sur les autres clubs la part de charges communes.

Le président compte sur le projet « Ambition Loisir » pour circonvenir des objections fréquentes : licence = compétition, licence pour quel retour de la ligue.

Il propose une réflexion sur une possible baisse de la licence et, en contrepartie, le paiement d'un engagement aux compétitions, des formations, etc... . Cela nécessitera un groupe de travail.

Le nombre de licenciés est de 850 ; il pourrait être augmenté d'un tiers au moins si nous attirions les non affiliés et les non licenciés. Un travail de communication est donc nécessaire, mais **pas** suffisant. Il faut analyser cas par cas les causes profondes qui ont empêché l'affiliation et miser sur le renouvellement des générations.

Enfin le président escompte que le challenge des clubs sera une incitation à la licenciation. Un groupe de travail proposera un nombre de critères restreints d'ici décembre pour communication en janvier (4 membres du CD et 4 issus des districts).

Une progressivité dans le niveau d'exigence sera nécessaire. Un de ces critères pourrait être la transmission à la ligue des CR d'AG et les comptes.

Finances :

En l'absence du Trésorier le Président diffuse une feuille relatant les encaissements et décaissements à date du 31/08/2017. Les recettes se montent à 38204,88€ et **les dépenses** à 24809,90€.

Des subventions restent à recevoir et des factures à payer. A cette date, le document ne reflète pas complètement la physionomie de cette première saison. Il est donc convenu que, sous 10 jours, nous compléterons l'information : prise en compte d'une provision pour reste à payer, prise en compte des produits à recevoir.

M. Hornecker se propose de participer à ces derniers réglages avant que nos vérificateurs de comptes, MM. Bails et Agasse soient appelés à œuvrer.

Les comptes ainsi arrêtés feront l'objet d'une information synthétique aux clubs en septembre, puis d'une approbation formelle par la prochaine AG.

Concernant le remboursement des frais, l'ensemble des demandes a fait l'objet d'un règlement par chèque le 4 septembre. La saison 2016/17 devrait ainsi être enfin apurée. Pour la saison 2017/18 les propositions suivantes sont mises aux votes :

* **Reconduction des participations aux finales de France en individuel** à concurrence de 25% des frais engagés sur la base du barème fédéral, avec un plafond de 150€ par compétiteur (grille à diffuser aux clubs). A l'issue de la saison 2017/18 cette disposition sera caduque, le défraiement éventuel sera du ressort des **Voté à l'unanimité.**

* Participation à hauteur de 200€ pour les équipes de club qualifié en finale de France pour les saison 2016/17 et 17/18. **Voté à l'unanimité.**

* Participation à hauteur de 400€ pour l'équipe Occitane de Coupe des Provinces en 2016/17 et 2017/18. **Voté à l'unanimité.**

* Participation au haut niveau : attribution à MM. Hingant et Bauchet de 150€ au titre de la finale Master (si ce n'est déjà fait) et de 150€ au titre du haut niveau, attribution de 150€ pour l'accompagnement de M. Chenay, mineur, aux championnats d'Europe.

Voté à l'unanimité.

* Abandon du principe de remboursement de 15€ dès 2017/18 et report de ce montant limité (les demandes portent sur moins de 600€) sur des actions d'intérêt général visant à développer la compétition (projet Ambition Loisir). **Voté à l'unanimité.**

Ces participations seront versés aux clubs qui, selon qu'ils ont avancé les frais ou non, feront les transferts qui s'imposent.

Il est rappelé que la part Ligue des licences a été reconduite par l'AG à hauteur de 30€. Le comité directeur a faculté d'ordonner les dépenses, mais la collecte des ressources est du ressort de l'AG.

Développement et Réforme sportive:

Organisation territoriale :

Le district est l'unité opérationnelle de la ligue sur le terrain. Les Codebi perdureront avec une fonction essentielle de recueil de fonds auprès des collectivités, mais sans rôle au plan sportif. Le district prendra en charge les frais (médailles, etc...). La collecte de cotisations auprès des clubs par ces Codebi ne semble donc ne plus s'imposer.

La proposition est donc faite de structurer les districts de la sorte : un responsable de district qui sera un coordinateur, un responsable sportif en charge des compétitions régionales et des correspondants communication, arbitrage, formation. La fonction de trésorier n'est pas pertinente dans la mesure où le district, n'ayant pas de personnalité morale, n'aura pas de compte bancaire. La ligue provisionne une enveloppe pour les frais encourus sur lequel les districts auront un droit de tirage.

Projet Ambition Loisirs :

L'objectif est d'intéresser les licenciés non compétiteurs à des compétitions locales, avec handicap, qui pourront être gérés sur le site FFB mais sans prise en compte des résultats pour les classifications. Juan a développé, dans cet esprit, un logiciel pour une poule unique de 16 joueurs.

Evaluation des réformes entreprises :

La proposition est faite, à l'issue de la saison, de faire un bilan des modifications introduites quant au calendrier, nombre de tours de jeu, finales.... .

Cooptations :

Le président propose d'élargir le comité directeur de la sorte :

- En remplacement de M. RIVES LANGES, démissionnaire, Mme Monique Malzieu au poste de secrétaire de la LOB,
- En remplacement de M. HAMELA, démissionnaire, M. Philippe LEMENAGER au poste de webmaster
- Mme Magali DECLUNDER en appui au développement et à la formation.

Ces cooptations sont votées à l'unanimité.

ETR :

Rappel du planning des actions entreprises ou en cours :

- CFA : deux sessions à Agde et à Pamiers
- Formation « Jeunes » la semaine prochaine
- 4 Formations joueurs :
 - o JDS LR 19/11
 - o 3B MP 17/12
 - o JDS LR 4/2
 - o 3B LR 18/3
- DFI organisé fin août avec 2 diplômés : Mme Declunder et M. Hingant
- Arbitrage : 2 sessions en LR (arbitres fédéraux probatoires et 1 de ligue) et MP prévue à Cahors. 42 Renouvellements en cours.
- Une formation dirigeants à prévoir.

Les indemnités aux formateurs JDS et 3B sont les suivantes : 25€/h avec un maximum de 6h/j pour les moniteurs d'Etat, 15€/h pour les DFI, déplacements en sus. Imputation sur budget ETR. Il est proposé de demander une participation de 15€/j par joueur à l'occasion de ces formations.

Pour les CFA la prise en charge des formateurs sera de 175€ Pour un jour et de 300€ pour deux jours. Une somme de 30€ sera demandée aux participants.

Sportif :

Une relecture du règlement sportif LOB aboutit à quelques dernières précisions quant au nombre de tours de jeux, la possibilité de faire jouer ensemble des compétiteurs de catégories différentes, ainsi qu'une clarification sémantique. La version finale est jointe.

Le recensement des compétiteurs est quasiment achevé, la synthèse a été présentée. Il en résulte que le cadre N2 sera géré sur le périmètre des 2 territoires à l'instar des N1 en ½ finale + finale. Comme le nombre de BN1 est inférieur à 8 nous organiserons une finale directe.

Une présentation des calendriers LR et MP a été faite. Ils diffèrent à la marge du fait du nombre de joueurs de part et d'autre, des disponibilités de 3m10 et des tours nationaux pris par Lunel. Une date pour les finales 4 billes et 5 quilles devra être rajoutée.

L'attribution des points de classement se fera selon le système en vigueur depuis plusieurs années en MP.

L'attribution des tours de jeu est prévue le 19/9 en LR. Une mésinterprétation de la circulaire en MP fait craindre une très faible participation des clubs le 13/9. Cette réunion est donc supprimée. Les réunions des districts MP devront également aborder la question des tours de jeu en Nationale.

Commission de discipline :

Mme Rihouey est nommée à l'unanimité au sein de cette commission qui comprend déjà MM. BESSAGNET, GIRON, MALZIEU et REMY. Il conviendra d'élire un président.

Site Internet :

Une liste des personnes habilités à renseigner le site devra être transmise à M. Lemenager, avec les coordonnées de chaque personne. A priori le président, le secrétaire, les responsables sportifs de Territoires et de districts, MM. Galabert, Demarchi sont concernés.

Il faudra également préciser l'architecture des CDB, districts, Territoires pour le carambole et les billards à poches.

Un bilan sera fait en fin de saison pour vérifier que l'hébergement FFB répond bien à nos besoins, dans le cas contraire un site autonome devrait être conçu.

Questions divers :

La question est posée si un licencié en blackball dans une autre ligue peut jouer au snooker en LOB. A vérifier auprès de M. Massé.

Une AGE devra être prévue afin de procéder à quelques modifications statutaires à préciser d'ici-là. La prochaine AG devra également valider les cooptations.

Date et signature